

Chambre avant de devenir loi, il y aurait alors beaucoup moins de mécontentement. Le restaurant de la Chambre des communes devrait faire honneur au pays, et s'il doit en coûter un peu plus pour qu'il ne laisse pas à désirer, que les députés soient appelés à payer un peu plus cher pour leurs repas. Il ne s'agit pas d'épargner quelques dollars. Nous allons avoir une belle grande salle, la vue y est superbe, mais à quoi bon y amener un étranger pour lui faire prendre un repas qu'il ne trouvera pas de son goût?

L'hon. M. BELAND: Payons pour la beauté du panorama que nous aurons sous les yeux.

M. BUREAU: Payons pour quelque chose qu'on nous puissions avaler. Si cette pièce doit servir de fumoir, fort bien; mais si la table d'aucun hôtel du Canada ne doit être comparable à la table du restaurant du Parlement, qu'on exige le prix voulu et payons ce qu'il faut.

M. L'ORATEUR: Je suis d'avis qu'à une autre session, l'installation et le service du restaurant ne laisseront probablement rien à désirer. Le projet de l'honorable député serait de modifier le règlement de la Chambre de manière à exiger un rapport du comité à un certain moment des délibérations, afin que les députés soient en état de le discuter, et ce projet est digne d'examen.

M. BUREAU: Que l'on modifie le règlement.

M. PROULX: Je ne partage pas l'avis de mon honorable ami de Trois-Rivières. Si les prix montent, ce sera une autre raison que les députés auront à invoquer pour demander une plus forte indemnité. Il en coûterait moins cher au pays de maintenir l'indemnité actuelle et de ne pas augmenter le prix des repas du restaurant.

M. BUREAU: Je suis bien aise de différer d'avec vous; j'en tire vanité. Si l'indemnité vous suffit, contentez-vous-en. Quant à moi, elle ne me suffit pas.

M. PROULX: Je ne tiens pas à discuter plus longuement la question de l'indemnité; cependant, si nous imposons de nouvelles taxes, nous devrions mettre en pratique ce que nous prêchons.

Quelques VOIX: A la question!

M. BUREAU: Nous parlons du restaurant.

(L'item est adopté.)

2 huissiers parlementaires.

M. BUREAU: Je veux bien de ces huissiers, s'ils admettent les journalistes dans le corridor; autrement, nous n'en voulons pas.

7 messagers confidentiels.

M. BUREAU: De qui sont-ils messagers et que font-ils?

M. L'ORATEUR: Je propose que le mot "sept" soit rayé et remplacé par le mot "quatre". Ces messagers sont attachés aux bureaux du premier ministre, du chef de l'opposition, de l'Orateur et du greffier de la Chambre.

M. BUREAU: Et nous? Certes, il devrait y en avoir un pour le n° 16 et un autre pour la salle de l'opposition.

L'hon. M. FIELDING: L'emploi du mot "confidentiel" implique-t-il qu'autrement nous ne pourrions pas avoir confiance en eux? Cela me semble un manque de dignité. Le mot paraît singulier.

M. L'ORATEUR: Le sergent d'armes m'apprend qu'il est employé à cause du langage dont la commission du service civil se sert dans le classement.

M. VIEN: Combien y a-t-il de messagers confidentiels actuellement?

M. L'ORATEUR: Il n'y en a pas d'autres que ceux qui sont attachés aux personnes que j'ai mentionnées, et la désignation projetée a pour unique objet de nous conformer au langage dont la commission du service civil se sert.

L'hon. M. FIELDING: Veut-on leur accorder une rémunération plus élevée en leur accolant l'épithète "confidentiels"? J'ai beaucoup de respect pour la commission du service civil, mais je pense qu'elle devrait être tenue, comme toutes les autres, de justifier la confiance que nous avons en elle. Je ne conçois pas pourquoi un messager aurait le titre de "confidentiel" ni pourquoi un autre ne l'aurait pas.

M. L'ORATEUR: Cela leur assure une rémunération plus élevée. La désignation s'applique à ceux qui sont dans une classe où ils peuvent être mieux appointés que les messagers ordinaires.

M. VIEN: Il n'y en aura plus que quatre; renverra-t-on trois autres employés?

M. L'ORATEUR: Il n'y en a pas d'autres. Ce sont là des cadres destinés à convenir au classement du service civil.